

ADOLESCENTS



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



GUIDE DE LA JEUNESSE



SOMMAIRE

Éducation	P. 4
Culture, aide à l'initiative des jeunes	P. 9
Sport	P. 12
Solidarité, santé	P. 14
Citoyenneté	P. 17

FAVORISER L'INSERTION ET LA RÉUSSITE DES JEUNES

Chacun sait que construction, réhabilitation et équipement des collèges relèvent des compétences du Département. Mais dans les Bouches-du-Rhône, nous allons au-delà de nos obligations, en privilégiant une politique éducative globale qui encourage l'engagement citoyen, favorise l'insertion, contribue à l'épanouissement des jeunes générations.

Pour les années 2017-2027, le Département a voté un nouveau programme pluriannuel de 2,5 milliards d'euros. Exceptionnel, ce Plan Charlemagne est à la hauteur de notre ambition d'offrir, aux jeunes de Provence, un cadre d'apprentissage serein et motivant, favorable à la réussite éducative.

à la clé, une programmation de construction durable et innovante, des travaux de modernisation visant à améliorer le cadre de vie, l'accessibilité et la sécurité des établissements et de leurs abords, des investissements conséquents en termes de moyens humains, d'équipements numériques et de dispositifs pour mieux prendre en considération les besoins des élèves qui fréquentent le secondaire.

Des besoins d'ordre pédagogique en écho aux missions d'instruction et d'accès au savoir du collège, mais aussi des besoins d'ordre culturel, artistique, alimentaire, environnemental, social, etc., propices à susciter chez les adolescents la curiosité, l'ouverture sur le monde et l'esprit d'initiative.

C'est ainsi que notre Collectivité multiplie les initiatives éducatives, périscolaires et de loisirs propices à conduire les jeunes en devenir sur le chemin de la réussite sociale et citoyenne ainsi que de l'épanouissement personnel.

Et parce que nos jeunes ont parfois besoin d'un petit coup de pouce, des aides ponctuelles permettront de soutenir les élans ou de prévenir les ruptures, notamment le décrochage scolaire ou social.

Enfin, au-delà des années collège, l'action départementale se poursuit à travers une politique destinée à aider les jeunes générations à concrétiser leurs projets, que ce soit en termes de mobilité internationale ou d'insertion citoyenne, pour en faire de vrais plans d'avenir.

Je vous invite à parcourir ce guide qui vous permettra d'identifier rapidement les dispositifs et ressources que nous mettons à la disposition des jeunes pour leur permettre d'aller sereinement et en toute confiance vers l'autonomie.

Martine VASSAL

Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence

ÉDUCATION



Les Bouches-du-Rhône comptent 135 collèges publics construits, équipés et entretenus par le Département, 1 collège à gestion intercommunale, et 50 collèges privés sous contrat d'association avec l'état, accueillant en tout près de 100 000 élèves.

Sur la période 2017-2027, le Département engage un plan d'envergure de 2,5 milliards d'euros baptisé "Plan Charlemagne" pour doter les établissements publics et privés des moyens nécessaires à la réussite des jeunes Provençaux. Ce plan stratégique s'organise autour de trois axes :

- Des meilleures conditions de travail et d'apprentissage dans des établissements modernes et sécurisés.
- Le développement des usages numériques pour une pédagogie innovante.
- Des actions pédagogiques et citoyennes au service de la réussite éducative et de l'insertion professionnelle.

L'Allocation départementale d'études des collèges - ADEC

Une allocation de 138 € par an est versée, sous conditions de ressources, aux familles de collégiens. Cette aide est allouée systématiquement à tous les collégiens boursiers d'état de taux 2 et 3 et versée aux familles qui n'ont pas à déposer de demande.

Le chèque resto-collège

Toutes les familles des élèves boursiers d'état bénéficient d'une réduction de 90 € sur la facture trimestrielle de la demi-pension, à condition que les enfants prennent au moins 4 repas par semaine à la demi-pension. Cette aide est versée au collège, les familles n'ont pas à déposer de demande.

Des collèges 100 % numériques

Dans le cadre du plan "Collèges numériques de Provence", l'ensemble des collèges publics du département sont progressivement connectés au Très Haut Débit.

Engagé dans le Plan numérique national avec l'État, le Département met à la disposition de chaque enseignant et de chaque collégien de 5^e une tablette numérique et une clé USB, dans les établissements partenaires du plan. à terme, c'est l'ensemble des collégiens qui seront ainsi équipés, et ce dès la 6^e. Ceci représente environ 25 000 tablettes par an.

Par ailleurs, le Département fournit des meubles de stockage et de rechargement, des outils ainsi qu'un équipement informatique récent et performant avec postes fixes, tableaux blancs interactifs, imprimantes et vidéoprojecteurs.

Il propose également un catalogue de ressources numériques dans les enseignements disciplinaires classiques, les arts et la culture : Courdécol 13.



Des établissements mieux sécurisés

Le Département améliore la sécurité des établissements, en lien avec les communes, les différentes autorités concernées et les services de l'éducation nationale, par l'installation de caméras de vidéo-protection, de portails de sécurité à contrôle d'accès et de clôtures périphériques. Par ailleurs, un dispositif de médiation sociale est déployé aux abords de 53 collèges, (contre 42 en 2016), en partenariat avec l'État.

Des aides aux élèves de Section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) et aux élèves en découverte professionnelle (DP6)

Une subvention est versée par le Département aux collèges pour financer l'acquisition de tenues de travail et les déplacements des élèves.

Un cartable plus léger

Le Département propose aux collèges des dotations pour acheter un deuxième jeu des principaux manuels scolaires qui reste en classe. Finis les dos cassés par le poids du cartable, finis les livres oubliés !

Des repas de qualité

Le Département a fait le choix d'une cuisine autonome dans chaque collège public (sauf rare contrainte d'espace), avec une équipe autour d'un chef cuisinier, pour proposer aux élèves des repas de qualité, équilibrés et variés, en développant l'apport de produits bio, frais, locaux et de saison.



Il s'appuie sur le dispositif "Manger autrement au Collège" qui comprend trois volets : une aide, qui augmente cette année, pour l'achat de fruits et de légumes frais du terroir ou issus de l'agriculture biologique, des modules de formation pour les chefs et seconds et un accompagnement éducatif pour les élèves avec des animations dans les classes ou à la demi-pension et des menus à thèmes.

Des projets pédagogiques pour tous

Pour chaque classe d'âge au collège, le Département accompagne les élèves sur un projet pédagogique spécifique :

- 6^e : sorties nature de découverte du patrimoine naturel départemental.
- 5^e : équipement en tablettes numériques pédagogiques.
- 4^e : sensibilisation à la sécurité routière, à la nutrition et aux addictions.
- 3^e : visite du Mémorial du Camp des Milles au titre du devoir de mémoire.

Ces actions qui concernent les 2/3 des élèves, seront généralisées dès 2018.

Des actions éducatives complémentaires

Créations artistiques et littéraires, éducation à l'éco-citoyenneté, sorties nature, apprentissage de la citoyenneté, prévention des violences et promotion du respect entre filles et garçons... Autant de thèmes proposés par le Département qui soutient et finance plus de 1 000 actions par an dans les collèges publics et privés sous contrat.

CULTURE





AIDE À L'INITIATIVE DES JEUNES

■ Collèges au cinéma

Ce dispositif offre la possibilité aux collégiens d'assister gratuitement à la projection en salle de trois films par an, dans le cadre scolaire. La projection est encadrée par un professeur.

Se renseigner auprès du CDI de votre établissement.

■ Découvrez nos sites culturels

Les Archives et bibliothèque départementales, le Musée départemental Arles antique et le Museon Arlaten organisent tout au long de l'année des expositions, des visites guidées et thématiques, un accueil des groupes (de la maternelle au lycée), des conférences, des rencontres, etc. Des visites sont proposées aux collégiens tout au long de l'année.

Informations :

- Archives et bibliothèque départementales Gaston-Defferre
www.archives13.fr et www.biblio13.fr - 04 13 31 82 00
- Musée départemental Arles antique - 04 13 31 51 03
www.arles-antique.departement13.fr
- Museon Arlaten
www.museonarlaten.fr - 04 13 31 51 99
- Hôtel du Département - 04 13 31 13 13
departement13.fr



DE LA CULTURE AU SPORT

Carte collégien de Provence

100 euros de réductions pour la pratique culturelle et sportive, à destination de tous les collégiens domiciliés et scolarisés dans les Bouches-du-Rhône, et les collégiens non scolarisés pour raisons spécifiques (enfants relevant d'instituts spécialisés, jeunes scolarisés à domicile...).

La carte Collégien de Provence c'est :

- 30 € de réduction pour la pratique culturelle,
- 30 € de réduction pour la pratique sportive.
- 20 € de réduction pour la pratique optionnelle (cumulable à la pratique culturelle et sportive),
- 10 € de réduction pour l'achat de livres et/ou des contenus numériques,
- 10 € de réduction pour l'achat de places de spectacles vivants.

Pour en bénéficier, il suffit d'en faire la demande sur departement13.fr - Rubrique : jeunesse à compter du 1^{er} septembre 2017.



Important :

- Pour les détenteurs des cartes 2016/2017 : la carte doit être rechargée pour l'année scolaire 2017/2018 sur departement13.fr
- Les réductions de la carte Collégien de Provence 2017/2018 sont valables du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018.
- Le montant est directement déduit de la carte.

- Les cartes sont attribuées dans la limite des stocks disponibles et sans conditions de ressources.

Renseignements :

Direction Jeunesse et Sports

Tél. : 04 13 31 06 46 ou latitude@departement13.fr

SPORT



Séjours sportifs éducatifs et culturels

Chaque année, durant les vacances scolaires, près de 4 500 collégiens ont la possibilité de partir à moindre coût pour pratiquer des activités sportives de pleine nature (ski, équitation, VTT, spéléo...), ou des sports nautiques, (surfs, voile, plongée) dans un environnement dépaysant et encadré. Pour qui : élèves des collèges publics et privés du département suivant des critères définis par la direction de la Jeunesse et des sports du Département, en collaboration avec les référents pédagogiques des établissements scolaires.

Quand : vacances d'hiver (Février), printemps (Avril) et été (Juillet/Août).

Comment : se rapprocher de l'équipe pédagogique du collège pour se porter candidat à partir de la mi-octobre.

Coût : • 70 euros, pour les boursiers et les bénéficiaires de l'ARS.

- 90 euros pour les autres participants.

Important : POSSIBILITÉ D'UTILISER LA CARTE COLLÉGIEN DE PROVENCE pour le paiement du séjour (montant de 20 euros maximum dans le cadre de la "pratique optionnelle").

Contact auprès des établissements (référé pédagogique) ou Direction Jeunesse et Sports : ses@departement13.fr

Séjours sportifs éducatifs et culturels

Au nombre de deux dans le département, les Maisons de Provence de la Jeunesse et des Sports sont des espaces d'accueil, d'information et d'accompagnement pour les jeunes et leurs familles et les associations. Elles sont équipées de salles entièrement connectées et les associations, sur réservation, peuvent en bénéficier pour des formations, des ateliers ou des conférences.

Des espaces connectés et des bornes numériques sont à la disposition des jeunes. Des formations et des ateliers pratiques autour du numérique sont proposés tout au long de l'année pour accompagner les jeunes dans leurs parcours professionnels et leurs loisirs.

Maison de Provence de la Jeunesse et des Sports Marseille

7, rue des Chapeliers

13001 Marseille

Tél. : 04 13 31 68 20

mpjs.marseille@departement13.fr

Maison de Provence de la Jeunesse et Sports Aix-en-Provence

Espace du Pays d'Aix-en-Provence

8, rue du Château de l'horloge

13090 Aix-en-Provence

Tél. : 04 13 31 60 88

mpjs.aix@departement13.fr



Les bourses d'accompagnement social aux athlètes de haut niveau

Le Département attribue chaque année une aide individuelle, sous forme de bourse d'accompagnement social aux athlètes de haut niveau du département. Ce dispositif a été créé en 1995 afin de favoriser l'amélioration des performances des sportifs, afin de les soutenir tout au long de leur carrière sportive.

Cette bourse est destinée principalement aux athlètes en difficulté financière, familiale ou sociale, et devant pourtant faire face aux frais inhérents à leur pratique sportive de haut niveau, mais également aux athlètes représentant l'élite des disciplines concernées. Pour déposer une demande, l'athlète doit répondre simultanément aux critères suivants :

- Être inscrit sur les listes ministérielles catégories Elite, Senior ou Jeune au 1^{er} novembre de chaque année.
- Être domicilié dans les Bouches-du-Rhône ou appartenir à un Pôle situé dans le département.
- Être licencié dans un club des Bouches-du-Rhône.
- Pratiquer sa discipline sous statut amateur.

Renseignements :

Direction Jeunesse et Sports :

departement13.fr - Rubrique : le-13-en-action/sport/les-dispositifs
ou 04 13 31 12 57

■ Suivi médical de prévention des jeunes sportifs

Il s'agit d'un bilan complet sur l'année sportive, proposé aux collégiens licenciés dans les clubs, les associations et sections sportives des collèges des Bouches-du-Rhône, effectué dans l'un des 3 centres de médecine du sport partenaires (Aubagne, Aix-en-Provence, et Marseille).

Ce dispositif consiste à détecter des troubles ou contre-indications et de sécuriser ainsi la pratique sportive. Il s'adresse aux jeunes du département de "l'âge collège" (10/16 ans) qui pratiquent leur discipline de façon intensive et régulière (mais non-inscrits sur les listes ministérielles), licenciés en associations, sections sportives des collèges et clubs.

Renseignements :

Direction Jeunesse et Sports,

departement13.fr/ - Rubrique : le-13-en-action/sport/les-dispositifs

ou suivimedical@departement13.fr

■ Dispositif Hors Temps Scolaire (HTS)



Ouverture des équipements sportifs des collèges en dehors des heures de cours. Certains collèges sont ouverts à tous pour y développer des activités sportives après les cours. Des animations sont à la disposition des collégiens, ce qui permet d'associer leurs parents à la vie du collège, mais aussi de répondre aux besoins des associations parfois à la recherche de lieux de pratique et d'entraînement.

Le dispositif HTS a été créé en 2005 pour optimiser l'utilisation des équipements sportifs départementaux dans 32 collèges.

Actuellement, 24 collèges sont opérationnels. 8 autres devraient les rejoindre d'ici à 2020.

Renseignements : Direction Jeunesse et Sports,

04 13 31 96 89

SOLIDARITÉ
SANTÉ



Dépistage et prévention

21 centres de planification et d'éducation familiale et 8 centres de dépistage du Sida, des Hépatites et des Infections sexuellement transmissibles (IST) couvrent le département et vous accueillent gratuitement. Ces lieux d'accueil sont ouverts aux mineurs, les consultations sont gratuites.

Liste des centres de planification et de contraception
departement13.fr rubrique santé

Contraception, IST, grossesse, fertilité, IVG.

Ouverts au public du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.

Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic des infections par les virus de l'immunodéficience humaine, des hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles.

Liste des centres de dépistage et prévention du sida et des IST :

departement13.fr - Rubrique santé

SIDA info service : 0 800 840 800

Centres médico-psycho-pédagogiques départementaux (CMPPD)

Quatre sites de consultation, de traitement et de suivi pour les enfants (0-20 ans) en difficultés psychologiques ou d'apprentissage situés à Marseille :

- CMPP 80, boulevard des Alpes 13012 - Tél. : 04 13 31 52 90
- CMPP 1, avenue Florian 13010 - Tél. : 04 13 31 50 80
- CMPP 12, rue Saint-Adrien 13008 - Tél. : 04 13 31 54 80
- CMPP 45, avenue du Prado 13006

Unité pour adolescents (bilans et suivis de difficultés scolaires)

Consultations spécialisées de 2^e intention (pas d'accueil direct)

Tél. : 04 13 31 59 80

ENFANCE EN DANGER ET JEUNESSE EN DIFFICULTÉ

Si on te prend pour une cible, DIS STOP !
Anonyme et gratuit, des équipes de
spécialistes sont à ton écoute
et te soutiennent.

**Appel gratuit
0 800 13 13 00**





Maison départementale de l'adolescent (MDA)

Accueil, prise en charge, suivi par une équipe pluridisciplinaire des jeunes de 11 ans à 18 ans en mal être et souffrance psychique et de leur entourage.

MDA : 169, rue Paradis - Marseille 13006

Tél. : 04 13 31 63 40 - mda@departement13.fr

Horaires d'ouverture : lundi 12h - 17h - mardi 10h - 12h30 / 13h15 - 17h
mercredi, jeudi et vendredi 10h - 12h30 / 13h15 à 18h - samedi 9h - 12h
métro Estrangin Préfecture ou Castellane bus 41

Antenne MDA - Hôpital Salvator

249, boulevard de Sainte-Marguerite - 13009 Marseille
Métro Sainte-Marguerite Dromel, bus 24

Accueil, écoute et prévention

Association départementale de développement et d'action de prévention
ADDAP : 04 91 71 80 00

Association de réadaptation sociale

ARS : 04 91 99 43 00

ACCUEIL DE JOUR

Se restaurer, se laver et être écouté lorsqu'on est sans domicile fixe

ADJ : tous les jours de 7h à 17h

04 96 11 65 00 ou 04 91 84 09 60



LA JEUNESSE NOTRE AVENIR!



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



Conseil départemental des jeunes de Provence



Donner la parole aux jeunes et les associer aux décisions pour l'avenir du territoire: c'est dans cet esprit qu'a été créé le Conseil départemental des jeunes de Provence, le 31 mars 2017. 58 jeunes conseillers départementaux représentant les 29 cantons du département ont été élus au sein des collèges publics ou privés selon le principe de parité -une fille / un garçon- pour une mandature de deux ans.

L'objectif de ce dispositif est d'éclairer les jeunes sur les missions dévolues au Département, mais aussi les sensibiliser aux valeurs de la République et les rapprocher des institutions en les impliquant dans le processus de décision.

Accompagnés dans leur collège d'un référent adulte, les jeunes élus travailleront dans le cadre de commissions sur les thématiques de la jeunesse et de l'éducation "cadre de vie", "accès aux loisirs" et "citoyenneté" animées par les volontaires du Service civique en poste au Département.

Réunis six fois en Assemblée plénière au cours de leur mandature, ils se prononceront sur l'approbation par le vote de projets issus de ces commissions, et qui seront ensuite labellisés "CDJ".

Service civique de Provence

En 2016, le Département a innové pour sa jeunesse en recrutant 100 services civiques dans ses domaines de compétences : solidarité, environnement, éducation, culture, loisirs, santé et sport.

Le Service civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme, basé uniquement sur le critère de la motivation et rémunéré par l'état 467 euros pour un travail hebdomadaire de 28 heures sur 4 jours, auxquels le Département ajoute un complément de 106 €.

Fort du succès de 2016, le Département a amplifié le dispositif pour 2017 en proposant 150 recrutements.

Les missions sont consultables sur la plateforme de l'agence du Service civique : www.service-civique.gouv.fr/ sur laquelle les jeunes doivent obligatoirement déposer leur candidature.

Mobilité européenne

Rompres avec son environnement quotidien permet aux jeunes de s'autonomiser, de se responsabiliser, et favorise leur capacité à se projeter dans un projet de construction personnelle et professionnelle. Soucieux du plein épanouissement de sa jeunesse, le Département encourage la mobilité européenne, véritable outil d'éducation et de construction personnelle. Ces projets de mobilité peuvent en outre bénéficier de financements de l'Union Européenne via des programmes favorisant l'éducation et la formation professionnelle.

Le Département soutient deux types de mobilité :

- Les projets de mobilité portés par des structures associatives locales, qui œuvrent à la mobilité des jeunes en groupe : accueillir un groupe étranger, faire partir un groupe des Bouches-du-Rhône à l'étranger... L'objectif étant de favoriser les échanges interculturels et développer les idées de solidarité et de tolérance et, dans un 2^e temps, de faire émerger un projet de mobilité individuelle.
- Les projets de mobilité portés par des structures associatives locales, qui œuvrent à la mobilité individuelle (via notamment le Service Volontaire Européen). Ces projets de mobilité individuelle peuvent s'effectuer en entreprises ou en secteur associatif

• Pour une information générale

Bureau de la représentation à Marseille de la Commission européenne

Tél. : 04 91 91 46 00

Centre Régional d'Informations Jeunesse, 96, La Canebière

13001 Marseille - Tél. : 04 91 24 33 50 - www.crijpa.com

• Pour un accompagnement de projets de mobilité européenne Eurocircle

47, rue du Coq 13001 Marseille

Tél. : 04 91 42 94 75 - www.ec-network.net - lundi au vendredi, 8h30-12h30 /

13h30-17h30

CITOYENNETÉ EUROPÉENNE

Le Département des Bouches-du-Rhône encourage aussi les actions pédagogiques en milieux scolaire et extra-scolaire, tout au long de l'année, avec un temps fort pour les célébrations de **la journée de l'Europe, le 9 mai.**





Le Département s'est engagé dans une démarche de certification de la qualité de l'accueil pour offrir à chaque usager :

- un accès plus facile à nos services,
- un accueil attentif, courtois et efficace,
- un accueil confidentiel, informatif et adapté,
- une écoute permanente des suggestions d'amélioration.

Le certificat AFAQ AFNOR a été obtenu pour la qualité de l'accueil téléphonique et de l'accueil sur site du public dans 63 sites.

Les horaires et coordonnées mentionnés dans ce guide sont valables à la date de publication, mais sont susceptibles de modification par la suite. Nous vous invitons à en vérifier l'exactitude par un appel préalable auprès des services concernés, ou bien sur le site Internet.



Direction de la communication - Département des Bouches-du-Rhône - Ne pas jeter sur la voie publique



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



Hôtel du Département
52, avenue de Saint-Just
13256 Marseille Cedex 20